



**Projet de raccordement au réseau de  
transport de gaz naturel**

**CONVENTION D'ETUDES  
DE RACCORDEMENT**

**Référence : REG.DIS.SITE.CER.XX**

**DISTRIBUTEUR : .....  
COMMUNE : ..... (dpt)**

Document type : Convention d'études de raccordement – DISTRIBUTEUR			
Version / Révision	Date de publication	Date d'application	Commentaire
1.0			Création du document



ENTRE

**GRTgaz**, société anonyme au capital de 536 920 790 Euros, dont le siège social est situé 6, rue Raoul Nordling 92270 Bois-Colombes, immatriculée sous le numéro 440 117 620 RCS Nanterre, représentée par Madame/Monsieur .... Directeur de la Région ..., dûment habilité(e) à cet effet,

ci-après dénommée « le Transporteur ».

ET

....., société ... au capital de ..., dont le siège social est sis ..... - ....., immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ..... sous le numéro ....., représentée par Madame/Monsieur ....., en qualité de ....., dûment habilité(e) à cet effet,

ci-après dénommé « le Distributeur ».

Ou encore ci-après dénommées individuellement la « Partie » et ensemble les « Parties »,

Étant préalablement exposé que :

Le Transporteur dispose sur le territoire français d'un réseau de transport de gaz naturel, ci-après dénommé le « Réseau ».

Le Distributeur dispose ou prévoit d'installer un réseau de distribution de gaz naturel.

Le Distributeur a demandé au Transporteur d'étudier le raccordement de ce réseau de distribution au Réseau.

Le Distributeur et le Transporteur, si le Distributeur confirme la poursuite du projet, ont l'intention de négocier un « Contrat relatif au raccordement au réseau de transport, aux conditions de livraison du gaz naturel et à la gestion de l'interface transport / distribution » (ci-après le « Contrat de Raccordement et d'interface ») pour la poursuite du projet de raccordement des installations du Distributeur au Réseau.

Il a été convenu ce qui suit :

Mis en forme : Police :Frutiger Light

Mis en forme : Normal

Mis en forme : Police :Frutiger Light

Mis en forme : Police :Frutiger Light, 9 pt

Mis en forme : Police :Frutiger Light, 9 pt

Mis en forme : Police :Frutiger Light

Visa Transporteur	Projet de raccordement au réseau de transport de gaz naturel			Visa Distributeur
	Etudes préliminaires	Etudes de faisabilité	Etudes de raccordement	
	Distributeur : ..... Commune : ..... (dpt)		Réf. Convention : REG.DIS.SITE.CER.XX	



## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION D'ETUDES DE RACCORDEMENT

La convention d'études de raccordement, ci-après « la Convention », a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Transporteur réalise les études de raccordement du projet de raccordement des installations du Distributeur au Réseau, dans le but, notamment, de remettre au Distributeur une offre de raccordement à leur issue.

Ce document s'intègre dans une démarche disponible sur le site internet [www.grtgaz.com](http://www.grtgaz.com).

Les mots ou expressions figurant dans ce document avec une ou des majuscules ont la signification précisée dans le glossaire disponible sur le site internet [www.grtgaz.com](http://www.grtgaz.com).

## ARTICLE 2 - DONNEES DE BASE DE LA CONVENTION

Les Parties ont signé une convention d'études de faisabilité le ....., référence REG.CLIE.SITE.CEF.XX.

Le Transporteur a remis au Distributeur un rapport de faisabilité le ....., référence REG.CLIE.SITE.RF.01.

Supprimer les phrases ci-dessus si le projet fait l'objet d'une démarche commerciale ou l'étape 2 ne comprend qu'une seule phase d'études

### 2.1 EXPRESSION DE BESOIN DU DISTRIBUTEUR

Le Distributeur prévoit la construction d'un réseau de distribution/ le renforcement de l'alimentation de son réseau de distribution.

Les études de raccordement sont basées sur l'expression de besoin du Distributeur visée en annexe à la Convention.

### 2.2 EVOLUTION DE L'EXPRESSION DE BESOIN DU DISTRIBUTEUR

Toute modification des informations fournies par le Distributeur au Transporteur à la date de signature de la Convention et visées dans l'expression de besoin du Distributeur en annexe, notamment susceptible de :

- Modifier les résultats des études et/ou la nature des actions menées par le Transporteur ;
- Occasionner le lancement de nouvelles études et/ou actions ;

fera l'objet d'un avenant à la Convention.

La date de remise de l'offre de raccordement visée au paragraphe 3.3 et le prix des études indiqué au paragraphe 4.1 seront susceptibles d'être revus.

## ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

Visa Transporteur	Projet de raccordement au réseau de transport de gaz naturel			Visa Distributeur
	Etudes préliminaires	Etudes de faisabilité	Etudes de raccordement	
	Distributeur : ..... Commune : ..... (dpt)		Réf. Convention : REG.DIS.SITE.CER.XX	



### 3.1 CONTENU DES ETUDES DE RACCORDEMENT A REALISER PAR LE TRANSPORTEUR

Le Transporteur réalise, sur la base des informations visées en annexe, les études et actions qu'il juge nécessaires à l'élaboration de l'offre de raccordement. Ces études et actions comprendront :

- des opérations « relationnelles » ou de concertation : rencontre des principaux élus, préparation des achats de terrain éventuels, préparation de conventions spécifiques, rencontres avec les professions agricoles, ... ;
- des études « terrain » : tracé du Branchement, choix d'emplacement des installations aériennes éventuelles, études de sols éventuelles et emplacement envisagé pour le ou les Postes de Livraison, ... ;
- des études « bureau » : faisabilité technique de certains points particuliers, établissement du dossier d'ingénierie de base, calculs réseau pour la détermination de la date de disponibilité de la capacité d'acheminement, ... ;
- l'élaboration du dossier administratif comprenant une étude de sécurité et éventuellement une étude d'impact, un dossier « loi sur l'eau », ...
- .....

### 3.2 CONTENU DE L'OFFRE DE RACCORDEMENT A REMETTRE AU DISTRIBUTEUR

L'offre de raccordement, remise au Distributeur à l'issue des études de raccordement réalisées par le Transporteur constitue une proposition commerciale d'une durée de validité de 4 mois.

L'offre de raccordement à remettre au Distributeur précise les conditions :

- de raccordement physique des installations du Distributeur au Réseau :
  - Présentation des caractéristiques et de la conception détaillée des Ouvrages de Raccordement à construire comprenant un Branchement et un ou des Postes de Livraison adaptés au besoin du Distributeur ;
  - Fourniture d'éléments concernant le site d'implantation du ou des Postes de Livraison, la réalisation du génie civil du ou des Postes de Livraison et des utilités nécessaires au fonctionnement des Ouvrages de Raccordement ;
  - Synthèse des opérations de concertation préalable et informelle avec les acteurs rencontrés ;
  - Précisions sur les des démarches administratives à mener par le Transporteur pour obtenir les autorisations et arrêtés nécessaires à la construction et à l'exploitation des Ouvrages de Raccordement ;
  - Rappel des événements génériques à tous les projets de raccordement au Réseau susceptibles d'avoir un impact sur la construction des Ouvrages de Raccordement ;
  - Identification des risques résiduels spécifiques au projet de raccordement au Réseau ;
  - Précision sur les engagements à tenir par le Distributeur après la signature du Contrat de Raccordement ;
  - Proposition du prix forfaitaire, reflet des coûts à engager par le Transporteur, pour la réalisation des Ouvrages de Raccordement. Ce prix est proposé sous réserve :
    - de la non survenance des événements génériques et des risques résiduels spécifiques au projet ;
    - du respect de ses engagements par le Distributeur.
  - Proposition d'une date de Mise en Gaz des Ouvrages de Raccordement sous réserve :
    - de la non survenance des événements génériques et des risques résiduels spécifiques au projet ;
    - du respect de ses engagements par le Distributeur.
  - Définition de la démarche de contractualisation à travers le Contrat de Raccordement.

Visa Transporteur	Projet de raccordement au réseau de transport de gaz naturel			Visa Distributeur
	Etudes préliminaires	Etudes de faisabilité	Etudes de raccordement	
	Distributeur : ..... Commune : ..... (dpt)		Réf. Convention : REG.DIS.SITE.CER.XX	



- ❑ de livraison du gaz naturel à l'interface entre les Ouvrages de Raccordement et les installations du Distributeur et les services associés :
  - Proposition de la valeur de la pression de livraison, de la garantie de pression de livraison minimale garantie par le Transporteur et de la pression de livraison maximale ;
  - Informations sur les caractéristiques du gaz naturel livré sur le site du Distributeur
  - Proposition du prix de ces différents services.
  
- ❑ d'accès à la capacité d'acheminement du Réseau :
  - Fourniture du niveau de tarification régional (NTR) ;
  - Proposition d'une date de mise à disposition des capacités d'acheminement sur le Réseau avec réserves éventuelles ;
  
- ❑ de poursuite du projet de raccordement des installations du Distributeur au Réseau.

### 3.3 DATE DE REMISE DE L'OFFRE DE RACCORDEMENT

Le Transporteur s'engage à remettre au Distributeur l'offre de raccordement et un projet de Contrat de Raccordement au plus tard le .....

### 3.4 POURSUITE DU PROJET A L'ISSUE DE LA REMISE DE L'OFFRE DE RACCORDEMENT

Afin de poursuivre le projet de raccordement des installations du Distributeur au Réseau à l'issue de la remise de l'Offre de Raccordement, le Distributeur s'engage à signer un Contrat de Raccordement au plus tard le ..... [Date de remise de l'Offre de Raccordement visée au paragraphe 3.3 plus quatre mois].

A défaut de signature Distributeur avant la date visée à l'alinéa ci-avant, les Parties reconnaissent que le projet de raccordement des installations du Distributeur au Réseau est abandonné.

### 3.5 ARRÊT DU PROJET PAR LE DISTRIBUTEUR AVANT LA REMISE DE L'OFFRE DE RACCORDEMENT

En cas d'arrêt par le Distributeur du projet de raccordement de ses installations au Réseau avant la remise de l'offre de raccordement, le Distributeur s'engage à notifier cet arrêt au Transporteur par courrier recommandé avec accusé de réception dans les plus brefs délais.

## ARTICLE 4 - PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

### 4.1 PRIX

Le prix des **études de faisabilité (le cas échéant)** et des études de raccordement est de ..... (**en toute lettre**) euros HT au total. (détail du chiffrage en annexe.)

Visa Transporteur	Projet de raccordement au réseau de transport de gaz naturel			Visa Distributeur
	Etudes préliminaires	Etudes de faisabilité	Etudes de raccordement	
	Distributeur : ..... Commune : ..... (dpt)		Réf. Convention : REG.DIS.SITE.CER.XX	



## 4.2 CONDITIONS DE PAIEMENT

### 4.2.1 Paiement en cas de poursuite du projet à l'issue de la remise de l'offre de raccordement

Si le Projet débouche sur la signature du Contrat de Raccordement —avant la date visée au paragraphe 3.4, les études menées par le Transporteur ne seront pas facturées immédiatement par le Transporteur au Distributeur mais rémunérées dans le cadre des prestations de réalisation des Ouvrages de Raccordement définies dans les Conditions Particulières du Contrat de Raccordement.

### 4.2.2 Paiement en l'absence de signature du Contrat de Raccordement

Si le projet ne débouche pas sur la signature du Contrat de Raccordement avant la date visée au paragraphe 3.4, le Distributeur paie au Transporteur le montant défini au paragraphe 4.1.

La facture est émise et adressée par le Transporteur au Distributeur le mois suivant la date visée au paragraphe 3.4.

Le règlement de la facture devra être effectué au plus tard le 20 (vingt) du mois suivant le mois d'émission de la facture. Lorsque cette date n'est pas un jour bancaire en France, la date limite de règlement sera reportée au premier jour bancaire suivant.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Un paiement est considéré comme effectué lorsque le compte bancaire du Transporteur a été crédité de l'intégralité du montant facturé.

Les Parties sont déliées de leurs obligations au titre de la Convention une fois le paiement effectué.

### 4.2.3 Paiement en cas d'arrêt du projet par le Distributeur durant les études de raccordement

Si le Distributeur abandonne le projet durant les études de raccordement au plus tard jusqu'au ..... [Date de remise de l'offre de raccordement visée au paragraphe 3.3 moins trois mois], le Distributeur s'engage à payer la facture émise par le Transporteur qui reflétera les coûts engagés par ce dernier.

Le montant de la facture ne dépassera pas le prix visé au paragraphe 4.1.

Au-delà de la date indiquée au premier alinéa du présent paragraphe, le Distributeur paie au Transporteur le montant défini au paragraphe 4.1.

La facture est émise et adressée par le Transporteur au Distributeur le mois suivant la date de notification de l'arrêt du projet signifiée par le Distributeur au Transporteur par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le règlement de la facture devra être effectué au plus tard le 20 (vingt) du mois suivant le mois d'émission de la facture. Lorsque cette date n'est pas un jour bancaire en France, la date limite de règlement sera reportée au premier jour bancaire suivant.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Un paiement est considéré comme effectué lorsque le compte bancaire du Transporteur a été crédité de l'intégralité du montant facturé.

Les Parties sont déliées de leurs obligations au titre de la Convention une fois le paiement effectué.

## ARTICLE 5 - CONFIDENTIALITE

Visa Transporteur	Projet de raccordement au réseau de transport de gaz naturel			Visa Distributeur
	Etudes préliminaires	Etudes de faisabilité	Etudes de raccordement	
	Distributeur : ..... Commune : ..... (dpt)		Réf. Convention : REG.DIS.SITE.CER.XX	



Sauf accord contraire expresse entre les Parties, chaque Partie s'engage à tenir confidentielle vis-à-vis de tout tiers toute information concernant l'autre Partie, et notamment son activité, recueillie à l'occasion de la préparation ou de l'exécution de la Convention, à l'exception des cas où la communication d'une telle information est nécessaire à l'exécution de la Convention, auquel cas l'information communiquée sera limitée au besoin de l'exécution dudit accord.

Les Parties ne seront pas responsables de la divulgation d'informations si celles-ci :

- (i) sont déjà dans le domaine public ;
- (ii) ont été obtenues régulièrement par d'autres sources qui ne sont pas liées par une obligation de confidentialité à l'égard de la Partie à la Convention ayant divulgué l'information considérée ;
- (iii) doivent être communiquées à un tiers par l'effet impératif d'une loi, d'une décision de justice ou d'une décision émanant d'une autorité publique compétente ;
- (iv) sont communiquées aux commissaires aux comptes respectifs des Parties ou à des conseils eux-mêmes liés par une obligation de confidentialité.

La présente obligation de confidentialité lie les Parties de la Convention pour une période de 3 (trois) ans à compter de la date d'expiration de la Convention.

Les études de raccordement réalisées par le Transporteur dans le cadre de la Convention sont la propriété exclusive du Transporteur.

L'offre de raccordement remise au Distributeur est la propriété exclusive du Transporteur qui consent à son utilisation par le Distributeur. Il ne peut être communiqué à des tiers par le Distributeur qu'avec l'accord formel écrit du Transporteur.

## ARTICLE 6 - CESSION DES DROITS ET OBLIGATIONS

Le Distributeur ne peut céder ses droits et obligations au titre de la Convention qu'avec l'accord préalable et écrit du Transporteur.

En cas de cession de la Convention à une société liée au Distributeur, ce dernier est tenu à une obligation d'information vis-à-vis du Transporteur dans les plus brefs délais.

Est considéré comme une société liée à une autre société toute société sous le contrôle de ladite société, toute société contrôlant ladite société et toute société sous le contrôle de la même société que ladite société, au sens donné à ces termes par les articles L 233-1 à L 233-4 du code de commerce.

## ARTICLE 7 - CONCERTATION, LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Lors de la conclusion de la Convention, chaque Partie désigne un représentant responsable de la bonne exécution de la Convention.

Visa Transporteur	Projet de raccordement au réseau de transport de gaz naturel			Visa Distributeur
	Etudes préliminaires	Etudes de faisabilité	Etudes de raccordement	
	Distributeur : ..... Commune : ..... (dpt)		Réf. Convention : REG.DIS.SITE.CER.XX	



Les Parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout litige relatif à la formation, la validité, l'exécution ou l'interprétation de la Convention. À défaut d'accord amiable, ces litiges sont soumis à l'appréciation du tribunal de commerce de Paris.

La Convention est soumise au droit français tant sur le fond que sur la procédure applicable.

## ARTICLE 8 - CLAUSE DE RESILIATION DE PLEIN DROIT

En cas d'inexécution par une Partie de ses obligations au titre de la Convention, la Convention sera résiliée de plein droit au profit de l'autre Partie sans formalité judiciaire d'aucune sorte et sans préjudice des dommages et intérêts qui pourront être réclamés à la Partie défaillante.

La résiliation de la Convention prendra effet 8 (huit) jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

Les Parties conviennent que le montant des dommages et intérêts éventuellement versés par la Partie défaillante ne sera en aucun cas supérieur au montant visé au paragraphe 4.1 de la Convention.

## ARTICLE 9 - DATE D'EFFET ET DATE D'EXPIRATION DE LA CONVENTION

La Convention prend effet à sa date de signature sous réserve qu'elle soit signée et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception par le Distributeur avant le .....

A défaut de signature et d'envoi de la Convention avant le date définie à l'alinéa précédent, la Convention est réputée n'avoir jamais existé.

Visa Transporteur	Projet de raccordement au réseau de transport de gaz naturel			Visa Distributeur
	Etudes préliminaires	Etudes de faisabilité	Etudes de raccordement	
	Distributeur : ..... Commune : ..... (dpt)		Réf. Convention : REG.DIS.SITE.CER.XX	





La Convention prend fin à la date de paiement de la Convention par le Distributeur ou à la date de signature du Contrat de Raccordement par le Distributeur.

Fait à ..... en deux exemplaires originaux

Le .....

Pour le Distributeur	Pour le Transporteur
Mme /M. ....	Mme /M. ....
<b>Cachet de la société(*)</b>	<b>Cachet de la société(*)</b>

(\*) cachet des sociétés signataires obligatoires.

Visa Transporteur	Projet de raccordement au réseau de transport de gaz naturel			Visa Distributeur
	Etudes préliminaires	Etudes de faisabilité	<b>Etudes de raccordement</b>	
	Distributeur : ..... Commune : ..... (dpt)		Réf. Convention : REG.DIS.SITE.CER.XX	



## ANNEXE



**Projet de raccordement au réseau de transport de gaz naturel**

**EXPRESSION DE BESOIN**

**DISTRIBUTEUR: .....**  
**NOM DU PROJET : .....**

Visa Transporteur	Projet de raccordement au réseau de transport de gaz naturel			Visa Distributeur
	Etudes préliminaires	Etudes de faisabilité	<b>Etudes de raccordement</b>	
	Distributeur : ..... Commune : ..... (dpt)		Réf. Convention : REG.DIS.SITE.CER.XX	



Synthèse des révisions		
Date	Objet de la révision	Révision
	Ex : création par vos soins	0
	Ex : consolidation par vos soins et GRTgaz	1
		2

Validation par vos soins des données			
Date	Prénom et NOM	Fonction	Visa

Ce document s'intègre dans une démarche disponible sur le site internet [www.grtgaz.com](http://www.grtgaz.com).

Les mots ou expressions figurant dans ce document avec une ou des majuscules ont la signification précisée dans le glossaire disponible sur le site internet [www.grtgaz.com](http://www.grtgaz.com).

## Sommaire

<b>VOS COORDONNEES</b> .....	<b>12</b>
<b>TYPE DE PROJET</b> .....	<b>12</b>
<b>L'IMPLANTATION DU POSTE DE LIVRAISON</b> .....	<b>12</b>
<b>1 LES COORDONNEES</b> .....	<b>13</b>
<b>2 LA SITUATION DU SITE ENVISAGE</b> .....	<b>13</b>
<b>POINT DE LIVRAISONS EN GAZ NATUREL</b> .....	<b>13</b>
<b>3 LE BESOIN EN GAZ NATUREL</b> .....	<b>13</b>
3.1 A QUELLE DATE SOUHAITERIEZ-VOUS DISPOSER DU GAZ NATUREL ?.....	13
3.2 LES DEBITS ESTIMES SUR LE POSTE DE LIVRAISON .....	13
3.3 LA PRESSION DE LIVRAISON SOUHAITEE A L'INTERFACE TRANSPORT DISTRIBUTION .....	14
3.4 OPTIONS .....	14

Visa Transporteur	Projet de raccordement au réseau de transport de gaz naturel			Visa Distributeur
	Etudes préliminaires	Etudes de faisabilité	<b>Etudes de raccordement</b>	
	Distributeur : .....		Réf. Convention : REG.DIS.SITE.CER.XX	
	Commune : ..... (dpt)			



## VOS COORDONNEES

Société	
Adresse ou lieu dit	
Code postal – Ville	
SIRET	

	Interlocuteur 1	Interlocuteur 2
Prénom et NOM		
Entité		
Fonction		
@		
Adresse ou lieu dit		
Code postal – Ville		

## TYPE DE PROJET

Nouveau raccordement (DSP)	
Nouveau raccordement (cadre d'un DP existante)	

## L'IMPLANTATION DU POSTE DE LIVRAISON

Recherche du terrain d'implantation du poste par GRTgaz	OUI/NON*
---	----------

\* Si la réponse est « non » se référer à l'annexe 1 : description des besoins spécifiques pour un terrain recevant un poste de livraison et remplir les § 1 et 2 ci-dessous. Si la réponse est « oui » passer directement au § 3.

Visa Transporteur	Projet de raccordement au réseau de transport de gaz naturel			Visa Distributeur
	Etudes préliminaires	Etudes de faisabilité	Etudes de raccordement	
	Distributeur : ..... Commune : ..... (dpt)		Réf. Convention : REG.DIS.SITE.CER.XX	



## 1 LES COORDONNEES

Adresse ou lieu dit d'implantation du poste de Livraison	
Code postal – Ville	
Commentaire	

## 2 LA SITUATION DU SITE ENVISAGE

Insérer ici un plan à l'échelle adaptée, une vue aérienne, ... pour situer l'implantation du site envisagé. Dans la mesure du possible, indiquez une implantation approximative du ou des Postes de Livraison souhaitée.

# POINT DE LIVRAISONS EN GAZ NATUREL

## 3 LE BESOIN EN GAZ NATUREL

### 3.1 A QUELLE DATE SOUHAITERIEZ-VOUS DISPOSER DU GAZ NATUREL ?

Pour la mise en service du réseau de distribution	
Commentaire	

### 3.2 LES DEBITS ESTIMES SUR LE POSTE DE LIVRAISON

Information indispensable

	3 ans	A 10 ans
Débit prévisionnel maximal $m^3(n)/h$		

Si vous avez l'information

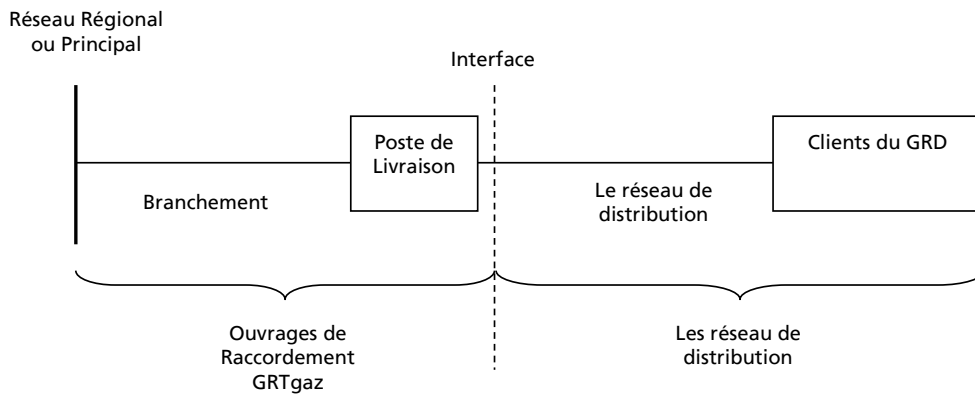
	3 ans	A 10 ans
Débits minimal attendu * $m^3(n)/h$		
Commentaires ou éléments qualitatifs sur les débits minimaux*		

\*le débit minimal = débit d'été notamment si la part non climatique est importante, le débit de démarrage est également important dans ces cas.

Visa Transporteur	Projet de raccordement au réseau de transport de gaz naturel			Visa Distributeur
	Etudes préliminaires	Etudes de faisabilité	Etudes de raccordement	
	Distributeur : ..... Commune : ..... (dpt)		Réf. Convention : REG.DIS.SITE.CER.XX	



### 3.3 LA PRESSION DE LIVRAISON SOUHAITEE A L'INTERFACE TRANSPORT DISTRIBUTION



<b>Pression de Livraison nominale proposée en base</b> (bar relatif)	4bar
<b>Si Pression de livraison différente préciser</b> (bar relatif)	
<b>Commentaire</b>	

### 3.4 OPTIONS

<b>Réalisation du génie civil par le demandeur</b>	OUI/NON
<b>Amenée des utilités - téléphone par le demandeur</b>	OUI/NON
<b>Amenée des utilités – électricité par le demandeur</b>	OUI/NON
<b>Réalisation du Réchauffage pour le réseau aval</b> <b>Pas de réchauffage en base sauf demande spécifique</b>	OUI/NON

Annexe 3 : fiche de description du contenu du Génie Civil

Annexe 4 : fiche de descriptions des besoins en utilités (téléphone, électricité)

Annexe 5 : Fiche descriptive en cas de bâtiments

Visa Transporteur	Projet de raccordement au réseau de transport de gaz naturel			Visa Distributeur
	Etudes préliminaires	Etudes de faisabilité	<b>Etudes de raccordement</b>	
	Distributeur : ..... Commune : ..... (dpt)		Réf. Convention : REG.DIS.SITE.CER.XX	



## LA COMMUNICATION

Afin de mener à bien les études de faisabilité pour le raccordement de vos installations au Réseau, GRTgaz, ou des sociétés missionnées par ses soins, sera amenée à communiquer notamment auprès des différents services et organismes concernés par le projet aux niveaux national, régional, départemental et local mais également auprès du public et d'associations. A ce titre, GRTgaz doit disposer d'éléments concernant votre projet mais doit surtout connaître votre besoin en matière communication en lien avec le projet étudié par GRTgaz.

Les objectifs de la communication menée par GRTgaz autour du projet de raccordement de vos installations au Réseau sont principalement de :

- Assurer la cohérence de la communication sur le projet de raccordement de vos installations au Réseau entre vous et GRTgaz ;
- Etre à l'écoute et anticiper les attentes des collectivités locales et territoriales, afin de détecter d'éventuels problèmes ou difficultés ;
- Favoriser le déroulement des démarches informatives et administratives ;
- Valoriser le passage des ouvrages de GRTgaz, votre image et celle de GRTgaz, en mettant en exergue l'intérêt collectif que représente le projet global à la maille locale et régionale ;
- Rassurer l'opinion sur les compétences de GRTgaz à prendre en considération les contraintes environnementales dans la réalisation de ce projet ;
- Respecter les orientations stratégiques de GRTgaz en établissant un partenariat de qualité avec les collectivités locales et en participant, autant que possible, au développement économique local.

GRTgaz sera amené à communiquer à travers les supports suivants dans le cadre des études de faisabilité :

- Rencontres ;
- Réunions d'échanges et de concertation ;
- Courriers ;
- Appels téléphoniques ;
- Emails ;
- Plaquette de présentation du projet de raccordement au Réseau ;
- Plaquette de présentation de GRTgaz ;
- ...

<b>Décrivez vos préférences en matière de communication pour la réalisation des études de faisabilité</b> A renseigner pour chaque typologie de partie prenante (non exhaustif).	Services et organismes de l'état concernés par le projet aux niveaux national, régional, départemental et local Public, Associations, Propriétaires privés, Presse Principaux gestionnaires de réseaux et d'infrastructures « V.I.P » (sénateurs, députés, maires de grandes agglomérations, président de l'association des maires, président du conseil régional, président du conseil général, ...) Autre (à préciser)
<b>Risques identifiés par vos soins</b> A compléter	
<b>Compléments fournis par vos soins</b> A compléter	Argumentaires Présentation de votre projet Eléments de langage Informations susceptibles d'être communiquées Autre (à préciser)

Visa Transporteur	Projet de raccordement au réseau de transport de gaz naturel			Visa Distributeur
	Etudes préliminaires	Etudes de faisabilité	Etudes de raccordement	
	Distributeur : ..... Commune : ..... (dpt)		Réf. Convention : REG.DIS.SITE.CER.XX	



## DETAIL DU CHIFFRAGE

Etudes / tâches réalisées	Montant HT en Euros
Opérations « relationnelles » ou de concertation : rencontre des principaux élus, préparation des achats de terrain éventuels, préparation de conventions spécifiques, rencontres avec les professions agricoles, ... ;	
Etudes « terrain » : tracé du Branchement, choix d'emplacement des installations aériennes éventuelles, études de sols éventuelles et emplacement envisagé pour le ou les Postes de Livraison, ... ;	
Etudes « bureau » : études de bases et faisabilité technique de certains points particuliers, établissement du dossier d'ingénierie de base, calculs réseau pour la détermination de la date de disponibilité de la capacité d'acheminement, ...	
Elaboration du dossier administratif comprenant une étude de sécurité et éventuellement une étude d'impact, un dossier « loi sur l'eau », ...	
Autres charges internes dont élaboration du chiffrage, du planning de réalisation, des documents contractuels...	
Frais externes dont prestations externes (géomètre, sondages), commandes (repro cartes, PLU...), et dommages aux cultures	

Visa Transporteur	Projet de raccordement au réseau de transport de gaz naturel			Visa Distributeur
	Etudes préliminaires	Etudes de faisabilité	<b>Etudes de raccordement</b>	
	Distributeur : ..... Commune : ..... (dpt)		Réf. Convention : REG.DIS.SITE.CER.XX	